



Mariage d'etrangé en tunisie ??

Par **guillaume**, le **06/09/2008** à **22:17**

bonjour je suis un jeune français amoureux d'une fille algerienne et en compte se marier prochainement . je me demande si c'est possible de se marier en tunisie vi qu'on es etrangé tt les deux .rnsi c'est ossible c koi les demarche et le dossier dministratif pour acomplir je mariage .rn merci d'avance .

Par **jeetendra**, le **07/09/2008** à **10:13**

bonjour, vous pouvez parfaitement vous mariez en Tunisie, il y a cependant des formalités à respecter avant le mariage pour sa validité en France, notamment le certificat de capacité à mariage, la publication des bans dans votre commune de résidence en France, renseignez vous auprès du Consulat de France en Tunisie c'est mieux avant de vous mariez, cordialement